

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 32
Votes exprimés : 32
POUR : 32
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
25 mars 2025
Date d'affichage :
25 mars 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absent excusé (représentée par Christian OPIOLA) – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –
Absents excusés : Béatrice BOISE – Philippe LARDIN – Claude CATRIN -
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Hervé PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – François CAMBURET – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU – Sylvie CHARPIGNON -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**REMPLACEMENT DE LA D.G.S. SUITE DEPART RETRAITE
CREATION DE POSTES SUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX**

La Directrice Générale des Services a fait part de son souhait de prendre sa retraite au 1^{er} mai 2026. Elle occupe un poste d'attaché principal, permanent, à temps complet, qui a été créé par délibération en date du 19 juin 2017. Elle doit quitter son poste au 1^{er} novembre 2025, en raison d'un cumul de congés (annuels, CET, RTT). Il y a lieu d'anticiper son remplacement et une période de tuilage.

Les missions principales de ce poste sont les suivantes :

- Participation à la définition des orientations de la collectivité et à l'élaboration, sous la responsabilité de l'équipe politique, des projets partagés par toutes les parties prenantes de l'action politique,
- Mise en œuvre des politiques publiques définies par l'autorité territoriale,
- Direction des services intercommunaux et pilotage de l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies,
- Participation aux instances de gouvernance de la collectivité,
- Veille juridique sur l'ensemble des actes administratifs et au respect des procédures,
- Participation à l'élaboration et suivi des budgets de la collectivité.

Ce poste peut être occupé par un agent du cadre d'emplois des attachés territoriaux (uniquement sur les 2 premiers grades). Le recrutement va donc être lancé sur ces deux premiers grades de ce cadre d'emplois.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 332-8 3° du code général de la fonction publique.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la direction générale de services, dans la mesure du possible.

La rémunération de cet agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Président propose donc de créer les postes suivants, à compter du 1^{er} octobre 2025 :

- 1 poste d'attaché territorial, permanent, à temps complet,
 - 1 poste d'attaché principal, permanent, à temps complet,
- et de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial, permanent, à temps complet,
- 1 poste d'attaché principal, permanent, à temps complet,

et de modifier le tableau des emplois,

à compter du 1^{er} octobre 2025, dans les conditions proposées ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

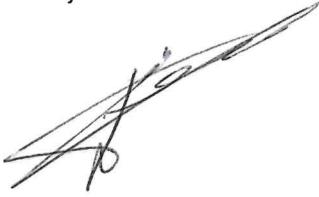
le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget principal de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 16/04/2025